



Madame l'inspectrice d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

L'ordre du jour que nous allons dérouler concernera les mutations. Certaines espérées, d'autres redoutées et quelques-unes subies.

C'est sur ces dernières que nous débiterons. Nous ne nous permettrons pas de commenter la décision irrévocable que cette instance va entériner. Nous ne maîtrisons pas assez l'ensemble des pièces afin de pouvoir donner un avis éclairé sur cette issue.

Toutefois nous avons été témoins de la détresse de certains de ces collègues qui vont quitter avec regret et amertume leur école. Nous nous étonnons aussi de certains témoignages qui proviennent de titulaires remplaçants ou d'une ancienne directrice. Ces personnels de passage ne maîtrisaient peut-être pas eux non plus l'historique de la situation.

Mais ce qui nous étonne c'est aussi la rapidité avec laquelle la décision fut prise alors que nous sommes régulièrement contactés par des enseignants en souffrance dans certaines écoles ayant souvent témoigné auprès de leur hiérarchie mais avec parfois l'impression de ne pas être entendus.

De plus, nous l'avons déjà abordé il y a quelques semaines, ce sont souvent de jeunes enseignants voire des stagiaires qui se retrouvent en proie à un traitement de faveur, qui peut prendre la forme d'une classe bien triée ou de quolibets allant jusqu'à la tenue vestimentaire. Leur faute, se retrouver en poste dans une école où un autre collègue était attendu que dis-je attendu, espéré. Bien sûr qu'il aurait eu le barème suffisant si le poste n'avait pas été bloqué ou si le « squatteur » n'avait pas eu une bonification ou une priorité dont on se demande bien d'où elle peut provenir ?

La provenance ?

Nous ne la donnons pas. Par contre nous continuons d'asséner que tant que nous siégerons nous nous portons garants que le fait du roi n'existe pas et que si nous le supposons, nous le dénonçons.

L'enseignant qui est nommé sur un poste le doit à son barème ou à une priorité qui a été acté lors d'une CAPD et dont les conditions ont été discutées lors d'un groupe de travail.

C'est pour cette raison, Madame l'inspectrice d'académie que nous tenons à être associé à l'ensemble des éléments qui constituent la carrière de nos collègues.

Non pas que nous doutions de la qualité du travail des personnels de l'inspection académique mais parce que les regards croisés de ces personnels et des organisations syndicales permettent une meilleure interprétation du mode opératoire de ces processus.

Ces derniers jours en sont la preuve.

Alors nous regrettons que tout n'ait pas pu s'anticiper. Nous continuons de penser qu'une forme hybride de mouvement complémentaire pourrait être plus efficiente en laissant les prioritaires et les TRS choisir en circonscription leur support et en examinant comme ce fut le cas finalement, le reste des associations de services lors d'un groupe de travail.

Car si nous ne nous trompons pas, l'argument de cette nouvelle formule était de ne pas laisser d'associations incomplètes ce qui nuisait à la ressource humaine et cette formule y répondrait.

Toutefois, à l'heure où les reformes territoriales annoncées nous font craindre une attaque sans précédent sur le dialogue social, alors que nous avons parfois fustigé celui qui pouvait exister en

Seine et Marne, nous savons aussi reconnaître que cette fois, même si les conditions de travail ont été particulières, les organisations syndicales ont pu jouer le rôle qui est le leur.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans rendre hommage aux personnels de la DPE, Mesdames Dechambre et Noirmain en tête qui ont œuvré durement et ont dû remettre l'ouvrage sur le métier plusieurs fois afin que cette CAPD puisse se tenir en temps et en heure.

Alors à quelques heures de nos propres vacances, nous leur souhaitons à elles, bon courage pour ces derniers jours et bon repos bien mérité quand l'heure sera venue.